



- Communiqué de presse -

N° 21-22

Vitry-sur-Seine, le 8 septembre 2021

Nous voulons un encadrement des loyers sur le Val-de-Marne !

Le Gouvernement refuse la proposition d'encadrement des loyers demandée par 11 communes limitrophes du département du Val-de-Marne, sur le territoire du Grand-Orly-Seine Bièvre. La Fédération CNL du Val-de-Marne regrette cette décision et demande au Gouvernement de revoir sa position.

Mesure phare de la loi ALUR votée en 2014, l'encadrement du niveau des loyers est destiné à limiter la hausse des loyers dans les zones « tendues ». La loi sur l'Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN) prévoit sa réintroduction, à titre expérimental pour une durée de cinq ans.

Aujourd'hui, sur le territoire, 51 000 demandeurs de logement social attendent de pouvoir vivre dignement leur vie de locataire mais l'offre de logement est nettement insuffisante à cause du manque de moyens alloués par l'Etat dans une vraie politique publique de construction de logement social. Les loyers du parc privé restent trop élevés pour les ménages modestes, parfois victimes de marchands de sommeil et de vendeurs d'illusions. Le pouvoir d'achat, encore une fois attaqué par les hausses des prix du gaz et de l'électricité, ne permet plus aux familles de se loger convenablement.

L'encadrement des loyers est une réponse qui sécurise le parcours locatif et la propriété privée. C'est une solution contre les logements insalubres et les logements indignes et un moyen de redonner du pouvoir d'achat aux familles étranglées par l'insupportable coût du logement. Le choix des communes, le choix des citoyens, est attaqué dans cette décision de ne pas mettre en place l'encadrement des loyers.

La Fédération CNL du Val-de-Marne demande à ce que l'ensemble des municipalités volontaires soient de nouveau et le plus rapidement possible considérées comme prioritaires pour la mise en place de l'encadrement des loyers. Enfin, nous demandons que soit mis en place, dans le cadre du territoire, un observatoire territorial des loyers dans lequel les associations de locataires seront pleinement associées.

Fédération C.N.L. du Val-de-Marne

Contact presse

CNL 94 01 43 91 11 11 / cnl.94@wanadoo.fr – #cnlvaldemarne

Alain Gaulon, président